I

(Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité)

RÈGLEMENT (CE) N° 1354/94 DE LA COMMISSION

du 14 juin 1994

modifiant le règlement (CEE) n° 3061/84 portant modalités d'application du régime d'aide à la production d'huile d'olive

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement n° 136/66/CEE du Conseil, du 22 septembre 1966, portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur des matières grasses (1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 3179/93 (2), et notamment son article 5 paragraphe 5,

considérant que le règlement (CEE) n° 3061/84 de la Commission (3), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 2796/93 (4), a fixé au 15 juin la date limite de dépôt des demandes d'aide par les oléiculteurs ;

considérant que, en raison des conditions climatiques particulières de cette campagne, la cueillette et la transformation des olives se termineront, dans certaines régions, dans le courant du mois de juin ; qu'il y a lieu d'adapter, en conséquence, la date limite de dépôt des demandes ;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité de gestion des matières grasses,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

À l'article 5 paragraphe 3 du règlement (CEE) n° 3061/84, l'alinéa suivant est ajouté :

« Toutefois, pour la campagne 1993/1994, la date du 15 juin est remplacée par celle du 30 juin. »

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 14 juin 1994.

Par la Commission

René STEICHEN

Membre de la Commission

(1) JO n° 172 du 30. 9. 1966, p. 3025/66.
(2) JO n° L 285 du 20. 11. 1993, p. 9.
(3) JO n° L 288 du 1. 11. 1984, p. 52.
(4) JO n° L 255 du 13. 10. 1993, p. 1.